

<https://faubert.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article646>



GÉNÉRATION
2024

**Collège
Faubert**

3 Place Faubert - 69600
VILLEFRANCHE SUR SAONE
TEL : 04 78 68 62 12
Fax : 04 78 68 64 75
Courriel : 009564@ac-lyon.fr

Des aides financières au collège

- Informations pratiques -

Date de mise en ligne : lundi 3 avril 2017

Copyright © Collège Faubert - Tous droits réservés

AIDES FINANCIERES AU COLLEGE , quelques repères :

Il existe différentes aides financières en faveur des élèves du collège, et notamment le Fond Social Collégien.

Ce Fonds est destiné à répondre aux difficultés que peuvent rencontrer les familles pour assumer les frais liés à la scolarité (frais de demi-pension, de transport, voyage scolaire, tenue de sport...).

Des aides partielles peuvent être attribuées sous conditions de ressources.

Je me tiens donc à votre disposition pour examiner toute demande d'aide financière. Après étude de votre dossier, je le présente en Commission de Fond Social Collégien, présidée par le chef d'Etablissement. Cette Commission prend une décision d'attribution, communiquée ensuite à la famille.

Ainsi, n'hésitez pas à me contacter. Je suis présente sur l'établissement le mardi, le jeudi et le vendredi.

Madame PAPILLON, Assistante sociale scolaire.